



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020

PROJET DE DELIBERATION

n° 2020 - 026 : Finances – Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2020

Monsieur le Maire expose,

L'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2020 a été transmis à la commune par la Direction Générale des Finances Publiques.

Le montant attendu, sans augmentation d'impôts, s'élève à 1 077 457 euros obtenu en portant les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 10,99 %
- Taxe foncière (bâti) : 14.10%
- Taxe foncière (non bâti) : 33,89%

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2020 présentés ci-dessus.